

## REGLEMENT INTERIEUR

### Conditions générales

1. **Inscription** : La fiche d'inscription de chaque élève doit être **complétée lisiblement et signée** par le ou les représentants légaux des élèves mineurs, ou par l'élève lui-même s'il est majeur.
2. Une **licence obligatoire** de 30 euros vous sera demandée et acquittée lors de l'inscription.
3. Les cotisations **vous engagent annuellement pour une saison et sont payables d'avance**, en 1, 3 ou 10 règlements maximum et seront encaissés en début de chaque période (mois, trimestre ou année) selon la facilité de paiement choisie.
4. Toute période commencée est **due en totalité, aucune diminution** sur le montant du forfait, **ne sera consentie** en cas de cours manqués, **même en période de vacances scolaires**.  
**Les cours manqués**, quel qu'en soit le motif, que ce soit durant l'année scolaire ou durant les vacances scolaires, **pourront être rattrapés** dans le trimestre en cours, selon le planning annuel et le niveau.  
**Aucun remboursement possible. Au delà d'1 mois consécutif d'arrêt, sous justificatif** (médical, déménagement, ou perte d'emploi) **les chèques non encaissés seulement, pourront vous être rendus**, en fonction du forfait que vous avez choisi en début d'année.
5. Le montant des cotisations a été calculé forfaitairement en fonction du rythme scolaire sur une période de 10 mois allant de septembre à juin (moyenne de 4 cours par mois) allant du jour de reprise des cours jusqu'au 30 juin. Le prix tient compte des vacances scolaires,
6. **Responsabilité** : La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires et effets personnels introduits par les usagers dans les locaux et aux abords de l'établissement. Il est donc fortement recommandé de ne laisser aucun objet précieux (téléphone, sac, bijoux, vêtements de marque, etc....) dans les vestiaires communs. L'élève peut les déposer dans un coin du studio.
7. **Communication** : Les informations sur les activités de l'école sont communiquées sur les réseaux sociaux de l'école et par mail.
8. **Photos et vidéos** : Des photos ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées à l'occasion de certains cours et durant les répétitions et spectacles de l'école de Danse. Elles peuvent être publiées sur le site internet de l'école, utilisées sur différents supports édités (tracts, affiches, Dvd etc.) ou réseaux sociaux. En cas de désaccord, l'élève majeur ou le représentant légal de l'élève mineur doivent en faire état au moment de l'inscription.
9. **Assurances** : Les prestations et les cours sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec la pratique de la Danse. Il est du ressort de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur de s'assurer de l'aptitude à la Danse de celui-ci. L'école est couverte pour sa responsabilité civile.
10. **Règles de bonne conduite** : La direction se réserve le droit d'interdire l'accès de l'école à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence est susceptible de porter atteinte à la morale élémentaire, au respect des personnes ou à la sécurité.
11. **Obligations de l'élève** : Après son inscription, l'élève est tenu d'observer les consignes données par les professeurs de Danse. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, les règles d'hygiène de rigueur, les lieux et le matériel pédagogique. Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement et aux abords de celui-ci.
12. **Tenue** : Durant les cours de Danse, quel que soit le style, les cheveux doivent être obligatoirement attachés. Une tenue correcte, spéciale pour la danse est exigée. Seuls les chaussons de danse sont autorisés au sein du studio.
13. **Crises sanitaires**: J'accepte de venir à mes cours de danse, en respectant toutes les consignes de sécurité et de distanciation sociale car nous estimons mon professeur et moi que toutes les précautions ont été prises afin de diminuer au maximum le risque de contamination, et en aucun cas je ne pourrais tenir mon professeur / l'école de danse l'art de la danse pour responsable d'une quelconque contamination. Je reconnais qu'en aucun cas mon école de danse n'est responsable des annulations des cours en cas d'un éventuel confinement et ne peux réclamer un remboursement. Peu importe les modalités de paiement choisies, elles sont à acquitter pour une saison.
14. **Ces conditions générales et le présent règlement intérieur sont réputés acceptés dès l'inscription.**

**Le président de l'Association**